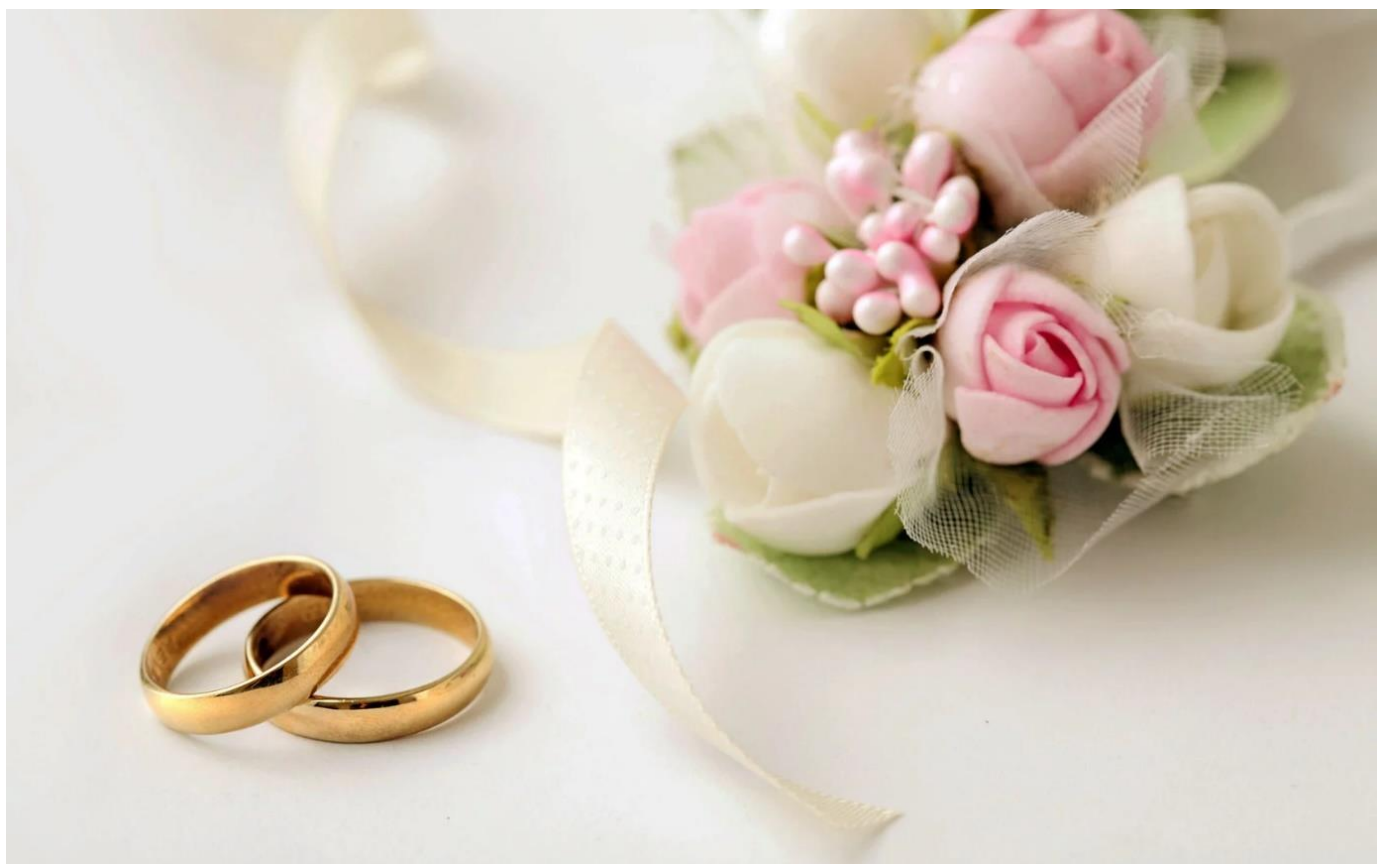


*Livret de Mariage
de Bellevigne-les-
Châteaux*



Sommaire

- ♥ *Calendrier compte à rebours.....3*
- ♥ *Renseignements utiles en vue de contracter un mariage.....4,5*
 - Conditions générales*
 - Lieu du mariage*
 - Date et heure de la célébration du mariage*
 - Dépôt du dossier de Mariage*
- ♥ *Liste des pièces à fournir.....6*
- ♥ *Dossier de Mariage.....7 à 14*



CALENDRIER COMPTE A REBOURS

TROIS MOIS AVANT

- Adressez-vous à la Mairie pour remplir les formalités : lisez attentivement les documents et commencez à réunir les pièces
- Etablissez la liste des invités.
- Commandez la robe de la mariée et le costume du marié.
- Prenez contact avec le restaurant ou le traiteur.
- Dressez et déposez la liste de mariage.
- Préparez le voyage de noces : vérifiez vos passeports, CNI et vaccinations.

DEUX MOIS AVANT

- Choisissez les témoins, les demoiselles d'honneur et les pages
- Demandez conseil au notaire quant au choix du contrat de mariage
- Préparez la liste des faire-part et commandez-les.
- Passez la visite médicale pré-nuptiale.
- Commandez les alliances.
- Pensez aux dragées de remerciements.
- Retenez le DJ pour votre soirée de mariage.
- Contactez les assurances nécessaires : responsabilité civile, habitation etc.
- Postez les faire-part et invitations.
- Déposez votre dossier à la mairie.

UN MOIS AVANT

- Déposez d'urgence votre dossier à la Mairie si ce n'est pas encore fait
- Réservez les voitures de cérémonie.

QUINZE JOURS AVANT

- Prévoyez le logement des invités.
- Pensez aux derniers détails vestimentaires.
- Consultez le fleuriste pour la décoration.
- Prenez rdv chez l'esthéticienne et le coiffeur.

HUIT JOURS AVANT

- Confirmez à la Mairie les témoins choisis et la date de célébration.
- Faites livrer la robe de mariée et le costume.
- Confirmez au photographe.
- Confirmez l'horaire au traiteur.
- Confirmez la commande au fleuriste.
- Faites livrer vins et spiritueux.

LA VEILLE

- Allez chez le coiffeur, l'esthéticienne.
- Rappelez aux témoins de se munir de leur CNI.
- Reposez-vous.

LE JOUR J

- Faites-vous maquiller et coiffer.
- N'oubliez pas vos alliances pour la bénédiction.

En vue de contracter le mariage :

S'adresser à la Mairie du lieu où doit être célébré le mariage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Il faut être **majeur** pour **se marier**

Une dispense d'âge peut, être accordée, exceptionnellement, par le procureur de la République pour des motifs graves.

Vous ne devez pas être déjà marié, que ce soit au regard de la loi française ou d'une loi étrangère.

Attention :

Une personne en instance de divorce ou simplement séparée de corps est considérée comme encore mariée.

Par contre, il est possible d'être déjà engagé par un Pacs, conclu ou non avec le futur époux car le mariage dissout automatiquement le Pacs.

Un lien de parenté ou d'alliance trop proche est une cause d'empêchement du mariage.

Chacun doit consentir au mariage, de façon libre et éclairée.

Si l'un des futurs époux est sous tutelle ou sous curatelle, il doit obtenir l'accord du curateur, du juge des tutelles ou du conseil de famille.

À défaut de consentement libre et éclairé, le mariage est déclaré nul sur demande d'un des époux ou du procureur de la République, dans un délai de 5 ans.

S'adresser à la Mairie du lieu où doit être célébré le mariage

LIEU DU MARIAGE

(Art. 165 du code civil) : Le mariage doit être célébré dans la commune où l'un des époux aura son domicile ou sa résidence à la date de la publication du mariage et en cas de dispense de publication, à la date de la dispense

Aucune condition de durée de ce domicile n'est exigée.

(Art. 74 du code civil) : Le mariage doit être célébré dans la commune où l'un des époux aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi. Une attestation sur l'honneur de domicile ou de résidence est à fournir dans ce cas. Si vous n'êtes pas en mesure de produire l'attestation, demandez la dispense prévue à l'article 169 du code civil.

(Art. 169 du code civil) : Le Procureur de la République dans l'arrondissement duquel sera célébré le mariage peut dispenser, pour des causes graves, de la publication de tout délai ou de l'affichage de la publication seulement.

DATE ET HEURE DE LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE

Les futurs époux sont invités à contacter la mairie pour définir la date et l'heure de la célébration du mariage

La date de célébration du mariage devra être confirmée. L'heure est fixée par l'officier de l'état civil après entente avec les parties et en tenant compte, dans la mesure du possible, de leurs désir mais pas après 15h00.

DÉPÔT DU DOSSIER DE MARIAGE

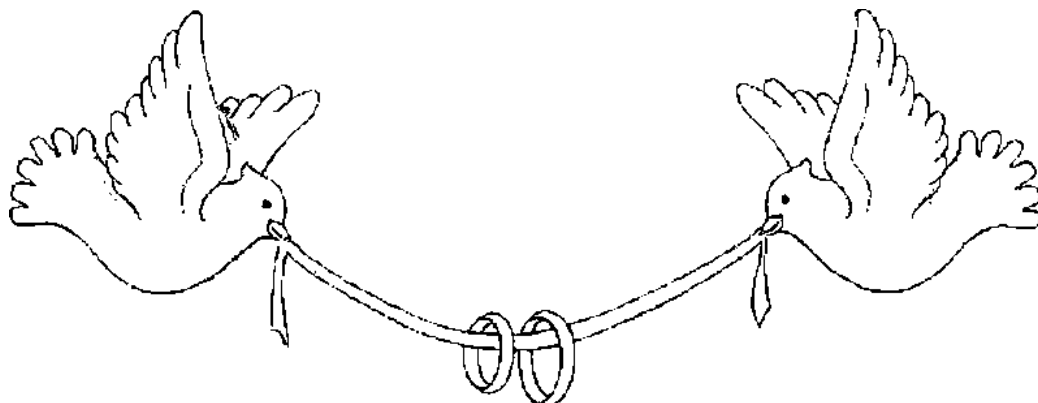
*Pour permettre au secrétaire de la Mairie de préparer à l'avance l'acte de mariage et d'éviter ainsi le jour de la cérémonie, une longue attente dans les bureaux, les futurs mariés sont invités à rapporter à la Mairie, **70 jours avant la date fixée pour le mariage**, le dossier ci-joint dûment remplie et accompagnée des pièces indiquées en page 6.*

*Une fois le **dossier complet**, L'officier d'état civil **auditionne les futurs époux ensemble**.*

S'il l'estime nécessaire, il peut également demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre. Cette audition est obligatoire mais peut, à titre dérogatoire, ne pas avoir lieu, en cas d'impossibilité ou si elle n'apparaît pas nécessaire à l'officier d'état civil. Si un des futurs époux réside à l'étranger, l'audition peut être effectuée par l'autorité diplomatique ou consulaire territorialement compétente.

Contestation du dossier de mariage

Que ce soit avant ou après l'audition, la mairie ne peut pas d'elle-même refuser un dossier de mariage. Mais elle peut demander au procureur de la République d'interdire la célébration du mariage souhaité.



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE MARIAGE

- L'intégralité du dossier dûment complété : 6 pages.*
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance pour chacun des conjoints (datés de moins de 3 mois à la date du mariage) à demander à la mairie du lieu de naissance.
Toutes les personnes de nationalité française nées à l'étranger ou ayant acquis la nationalité française doivent demander leur acte de naissance au Ministère de Affaires Étrangères, Service Central de l'État Civil – BP 1056 – 44035 NANTES Cedex.*
- La copie recto/verso de la carte nationale d'identité pour chacun(e) des époux / épouses.*
 - Un justificatif de domicile pour chacun(e) des époux / épouses. (Avis d'imposition ou de non-imposition, Facture d'électricité, Facture de téléphone fixe, Facture d'eau, Facture de gaz, Quittance de loyer)*
- 1 extrait d'acte de naissance des enfants en commun.*
- Si vous possédez déjà un livret de famille : la copie de toutes les pages (parents et enfants). Ce livret devra être déposé en mairie la semaine précédant le mariage.*
- Pour chacun des témoins :*
 - *la copie recto/verso de la carte nationale d'identité*
 - *un justificatif de domicile récent(- de 3 mois)*
 - *les témoins doivent impérativement être majeurs et présents le jour du mariage*
- S'il y a un contrat de mariage : le certificat du notaire qui a rédigé ce dernier.*
- L'acte de décès du précédent conjoint, si un(e) des deux époux / épouses est veuf(ve), à demander à la Mairie de lieu Décès.*
- L'autorisation parentale, si un(e) des deux époux / épouses est mineur.*
- Pour les personnes de nationalité étrangère : le certificat de coutume et de célibat délivré par le consulat étranger.*

Information :

Pour le mariage d'un couple de même sexe, il est important de déterminer dès la constitution du dossier l'ordre des époux / épouses, car aucun changement ne pourra être effectué par la suite.



DOSSIER DE MARIAGE À DÉPOSER EN MAIRIE

DOSSIER À DÉCOUPER ET À RENDRE EN MAIRIE



DOSSIER DE MARIAGE

Le Mariage doit être célébré à la Mairie de : _____ Le : _____

à _____ heures _____

À INSÉRER DANS LA PRESSE LOCALE OUI NON

Renseignements relatifs au conjoint 1

NOM : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ **Lieu :** _____

Nationalité : _____

Salarié(e) OUI NON

Profession : _____

Célibataire OUI NON

Veuf(ve) OUI NON **de :** _____

Divorcé(e) OUI NON **de :** _____

depuis le : _____

Domicilié(e) : _____

Fils/Fille de : _____

Né le : _____ **Lieu :** _____

Domicilié : _____

Décédé OUI NON

Salarié OUI NON

Profession : _____

Et de : _____

Née le : _____ **Lieu :** _____

Domiciliée : _____

Décédée OUI NON

Salariée OUI NON

Profession : _____

Renseignements relatifs au conjoint 2

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : **Lieu :**

Nationalité :

Salarié(e) **OUI** **NON**

Profession :

Célibataire **OUI** **NON**

Veuf(ve) **OUI** **NON** **de :**

Divorcé(e) **OUI** **NON** **de :**

depuis le :

Domicilié(e) :

Fils/Fille de :

Né le : **Lieu :**

Domicilié :

Décédé **OUI** **NON**

Salarié **OUI** **NON**

Profession :

Et de :

Née le : **Lieu :**

Domiciliée :

Décédée **OUI** **NON**

Salariée **OUI** **NON**

Profession :

Renseignements communs aux conjoints :

Nombre d'enfants en communs :

NOM :

Prénoms :

Né(e) le : Lieu :

NOM :

Prénoms :

Né(e) le : Lieu :

NOM :

Prénoms :

Né(e) le : Lieu :

NOM :

Prénoms :

Né(e) le : Lieu :

Produire l'acte de naissance des enfants s'ils ne sont pas nés dans notre commune

Livret de famille de parents célibataires OUI NON

Contrat de mariage OUI NON

Signé le :

Chez Maître :

Cérémonie religieuse OUI date : Paroisse :

NON

Échange des alliances en Mairie : OUI NON

FUTUR DOMICILE CONJUGAL PRÉVU :

N° de téléphone :

TÉMOINS DU MARIAGE

Témoïn(s) du conjoint 1 :

1) NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : Lieu :
Profession :
Domicile :

2) NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : Lieu :
Profession :
Domicile :

Témoïn(s) du conjoint 2 :

1) NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : Lieu :
Profession :
Domicile :

2) NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : Lieu :
Profession :
Domicile :

***Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus.
Les témoins choisis doivent impérativement être présents le jour du Mariage.***

CONJOINT 1

Je soussigné(e) : []

NOM et prénoms

Né(e) le : [] Lieux : []

Atteste sur l'honneur

Avoir mon domicile : []

Adresse complète

Depuis le : []

Exercer la profession de : []

Etre célibataire OUI NON

N'avoir pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré

Le : [] à : []

Avec : []

Dissous par décès survenu le : []

ou

Dissous par jugement ou arrêt de divorce rendu le : []

Par : []

À : []

Le : []

Signature

CONJOINT 2

Je soussigné(e) : []

NOM et prénoms

Né(e) le : [] Lieux : []

Atteste sur l'honneur

Avoir mon domicile : []
Adresse complète []

Depuis le : []

Exercer la profession de : []

Etre célibataire OUI NON

N'avoir pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré

Le : [] à : []

Avec : []

Dissous par décès survenu le : []

ou

Dissous par jugement ou arrêt de divorce rendu le : []



Par : []

À : []

Le : []

Signature

Pour contacter vos mairies

Accueil Mairie de Chacé	Accueil Mairie de Brézé	Accueil Mairie de St Cyr en Bourg
<u>Lundi</u> : de 13 h 30 à 17 h 30 <u>Mardi et mercredi</u> : de 8 h 30 à 12 h 00 <u>Jeudi et vendredi</u> : de 13 h 30 à 17 h 00 <u>Samedi</u> : de 10 h 00 à 12 h 00	<u>Lundi – Mardi – jeudi – vendredi</u> : de 9 h 00 à 12 h 30 <u>et mercredi</u> : de 13h 30 à 17 h 00	<u>Lundi - mercredi - Jeudi et vendredi</u> : de 8 h 30 à 12 h 00 <u>Mardi</u> : de 13 h 30 à 17 h 00
 ADRESSE		
Place du Collier, 49400 CHACÉ	13, Rue du Stade, 49260 BRÉZÉ	24, Rue Sous L'Ormeau, 49260, St Cyr en Bourg
TÉLÉPHONE		
<u>Accueil Chacé</u> : 02.41.52.97.23	<u>Accueil Brézé</u> : 02.41.51.62.07	<u>Accueil St Cyr en Bourg</u> : 02.41.51.61.64
 MAIL		
mairie@bellevigne-les-chateaux.fr		



**CADRE RÉSERVÉE À LA MAIRIE



CHECKLIST MAIRIE

Dossier Mariage

.....Date

- RÉCEPTION DU DOSSIER
- CONTRÔLE DU DOSSIER
- SAISI DU DOSSIER DANS EGRC
- PRÉPARATION DU LIVRET DE FAMILLE

- PUBLICATION DES BANCS
- INSERTION DANS LA PRESSE (SI DEMANDÉ)
- PRÉPARER LA SALLE DE MARIAGE

- SORTIR LES ACTES
- SORTIR LE CERFA INSEE
- ENVOYER LES AVIS DE MENTION AUX MAIRIES DE NAISSANCES ET AU PROCUREUR